

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 2

Artikel: Women's studies : le parcours de la combattante

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Campagne œcuménique

Le prix de la paix



Le prix du café a chuté de 50% entre 1988 et 1989. Que feraient les pays du Nord si les prix de leurs exportations chutaient de moitié?

(srl) – Thème d'actualité que celui de «la paix», choisi cette année par Action de carême et Pain pour le prochain pour leur traditionnelle campagne œcuménique? Voire. C'est plutôt l'idée de la fatalité de la guerre, de toutes les guerres, qui se vend bien en ce début d'année 1991.

Tenir un discours sérieux sur la paix et faire que ce discours soit réellement écouté, avec les conséquences qu'il implique, semble tenir plutôt de la gaucure.

Les œuvres d'entraide relèvent le défi. Loin d'invoquer la paix comme «un miracle qui nous tomberait du ciel», ce qui nous dispenserait de réellement y travailler, elles désignent sans complaisance les véritables causes des conflits qui embrasent ou embraseront la planète: le déséquilibre du commerce mondial, le pillage de l'environnement, les migrations massives des peuples les plus déshérités.

La campagne, qui sera lancée officiellement à Berne par M. Flavio Cotti le 14 février, vise à sensibiliser aussi largement que possible la population à ces problèmes structurels. Tant qu'ils ne seront pas affrontés et résolus, la paix ne sera, au mieux, qu'un état précaire de non-guerre. L'éducation à la non-violence, sur le plan interpersonnel et sur le plan collectif, est l'un des instruments privilégiés d'une action à long terme.

On peut se procurer le «cahier d'animation» et tout le

matériel pour cette campagne auprès de l'une ou l'autre des deux œuvres: Action de carême, case 103, 1000 Lausanne 13, tél. (021) 617 88 81 et Pain pour le prochain, ch. du Boisy 3, 1004 Lausanne, tél. (021) 36 30 77.

Tribunal fédéral

Union libre et divorce

Le Tribunal fédéral a rendu, les 6 et 22 novembre 1990, deux arrêts importants.

Dans le premier, il admet que, lorsqu'une union libre a duré cinq ans et présente une qualité de relations analogue à celle d'un couple marié, on peut la présumer stable et appliquer la règle que le remariage libère l'ex-époux de l'obligation de verser la rente prévue lors du divorce.

Le TF recommande que la chose soit précisée lors du règlement du divorce. Dans le deuxième arrêt, le TF a jugé que, dans le cas où la rente de divorce a été déclarée indexée par le juge du divorce, elle doit être relevée non seulement en fonction de la compensation du renchérissement, mais aussi d'une augmentation de salaire. Il faut veiller à ce que la clause relative à l'indexation de la rente soit rédigée de façon aussi simple et claire que possible dans le jugement de divorce.

Women's Studies

Le parcours de la combattante

Le No 3/90 de *F-Questions* au Féminin a paru récemment. La première partie, essentiellement statistique, est consacrée à la situation des femmes dans les universités suisses. La deuxième partie traite du statut des Women's Studies en Yougoslavie, en Allemagne de l'Est, à Genève. Ce dernier article est dû à la plume subtile de Martine Chaponnière. Elle analyse sans complaisance les difficultés auxquelles elle se heurte dans son enseignement, du côté de l'université, des étudiants, des étudiantes; l'une de leurs causes, et non la moindre, est que, aujourd'hui, la nécessité d'un militantisme féministe ne s'impose plus, aux yeux de beaucoup, de façon aussi évidente et motivante qu'il y a quelques années.

Journée mondiale de la prière

Avec les Kenyans

Chaque année, au début du mois de mars, des femmes chrétiennes (catholiques romaines, catholiques chrétiennes et protestantes) invitent les chrétiennes et les chrétiens du monde entier à se rassembler pour prier à l'appel des femmes d'un pays à chaque fois différent. Cette année, c'est la vie et la liturgie colorée des Kenyans qu'elles nous invitent à découvrir, en même temps qu'un pays dont la réalité ne se résume pas aux safaris organisés pour les touristes de nos pays. La Journée mondiale de la prière aura lieu le vendredi 1^{er} mars, consulter la presse locale pour les détails.

Votations fédérales

700^e: un cadeau pour les jeunes de 18 ans

(aml) – Peuple et cantons sont invités, le 3 mars, à se prononcer sur deux sujets: l'octroi du droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral aux jeunes de 18 ans, de même qu'une initiative «pour l'encouragement des transports publics». Le Conseil fédéral souhaite faire un cadeau aux jeunes Suissesses et Suisses âgés de 18 ans à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, en leur accordant les droits politiques sur le plan fédéral. Le Conseil national aussi bien que le Conseil des Etats ont donné leur total appui à cette initiative du gouvernement, estimant qu'il faut aller vite en besogne, afin de permettre aux jeunes de 18 et 19 ans – environ 160 000, soit 3,7% de la population – de participer aux élections fédérales du 20 octobre.

En 1979, il s'en était fallu de 30 000 voix pour que ce projet passe la rampe. Déposée en février 1986, l'initiative «pour l'encouragement des transports publics» vise, par le biais d'une révision constitutionnelle, à favoriser le transfert de la route au rail, à assurer une desserte suffisante de l'ensemble du pays et à donner une assise financière solide à un éventail de services de base. Le tout financé par une portion des droits de douane sur les carburants, qui rapportent près de 3 milliards de francs par an.

Cette initiative a été lancée par l'Alliance des indépendants avec le soutien des partis de gauche et des milieux écologistes. Elle a été rejetée par le Conseil fédéral et les Chambres, sans que l'un ou les autres ne lui opposent de contre-projet, tous étant d'avis que la Confédération subventionne déjà suffisamment les transports publics.



ABONNEZ-VOUS

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 ANNÉE

Fr. 55.-

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

N° postal et lieu: _____

J'ai eu ce journal: par une connaissance ☐ au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISES, case postale 323, 1227 Carouge.